



Ville d'Esch-sur-Alzette.

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:
16.05.2015

Date de la convocation des conseillers :
16.04.2015

point de l'ordre du jour no:
9B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 24 avril 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers
Espen, secrétaire général

Absents: Codello, échevin, Knaff, Wohlfarth, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Acte de vente entre la Ville et le Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat

Considérant qu'il s'agit d'un acte de vente administratif entre la Ville et le Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat, par lequel la Ville vend les parcelles suivantes dans l'intérêt de la revente du lot 5N construit par le Fonds, et ceci pour un prix de 5.000,- EUR par are, donc pour la surface de 50,40 ares on a un prix de vente 252.000,- EUR;

parcelle	lieu-dit	nature	contenance
2798/18343	rue Guillaume Capus	place	9,96
2775/18344	rue Blaise Pascal	place	0,03
2775/18345	rue Blaise Pascal	place	0,35
2776/18419	rue rue Guillaume Capus	place	11,41
2776/18418	rue Blaise Pascal	place	0,16
2776/18417	rue Blaise Pascal	place	0,05
2776/18416	rue Blaise Pascal	place	1,03
2776/18415	rue Blaise Pascal	place	1,04
2776/18414	rue Blaise Pascal	place	0,05
2776/18413	rue Blaise Pascal	place	0,05
2776/18412	rue Blaise Pascal	place	1,04
2776/18411	rue Blaise Pascal	place	1,04
2776/18410	rue Blaise Pascal	place	0,05
2776/18409	rue Blaise Pascal	place	0,05
2776/18408	rue Blaise Pascal	place	1,04
2776/18407	rue Blaise Pascal	place	1,04
2776/18406	rue Blaise Pascal	place	0,05
2776/18405	rue Blaise Pascal	place	0,05
2776/18404	rue Blaise Pascal	place	1,04
2776/18403	rue Blaise Pascal	place	1,04
2776/18402	rue Blaise Pascal	place	0,05
2776/18401	rue Blaise Pascal	place	0,05
2776/18400	rue Blaise Pascal	place	1,04
2776/18399	rue Blaise Pascal	place	1,09
2776/18398	rue Blaise Pascal	place	0,06
2776/18397	rue Sophie Germain	place	0,26

2776/18396	rue Sophie Germain	place	0,65
2776/18395	rue Sophie Germain	place	0,6
2776/18394	rue Sophie Germain	place	0,25
2776/18393	rue Sophie Germain	place	0,2
2776/18392	rue Sophie Germain	place	0,58
2776/18391	rue Sophie Germain	place	0,72
2776/18390	rue Sophie Germain	place	0,48
2776/18389	rue Sophie Germain	place	0,17
2776/18388	rue Sophie Germain	place	0,25
2776/18387	rue Sophie Germain	place	0,33
2776/18386	rue Sophie Germain	place	0,24
2776/18385	rue Sophie Germain	place	0,35
2776/18384	rue Florence Nightingale	place	1,2
2776/18383	rue Florence Nightingale	place	0,06
2776/18382	rue Florence Nightingale	place	0,06
2776/18381	rue Florence Nightingale	place	1,15
2776/18380	rue Florence Nightingale	place	1,15
2776/18379	rue Florence Nightingale	place	0,06
2776/18378	rue Florence Nightingale	place	0,06
2776/18377	rue Florence Nightingale	place	1,15
2776/18376	rue Florence Nightingale	place	1,15
2776/18375	rue Florence Nightingale	place	0,06
2776/18374	rue Florence Nightingale	place	0,06
2776/18373	rue Florence Nightingale	place	1,15
2776/18372	rue Florence Nightingale	place	1,15
2776/18371	rue Florence Nightingale	place	0,06
2776/18370	rue Florence Nightingale	place	0,06
2776/18369	rue Florence Nightingale	place	1,15
2776/18368	rue Florence Nightingale	place	1,15
2776/18367	rue Florence Nightingale	place	0,06
2776/18366	rue Florence Nightingale	place	0,06
2776/18365	rue Florence Nightingale	place	1,1
2776/18364	rue Florence Nightingale	place	0,31
2776/18363	rue Florence Nightingale	place	0,05

Vu les conditions et prestations fixées dans l'acte de vente;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
à l'unanimité

l'acte de vente entre la Ville et le Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 28.04.2015

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

La bourgmestre,


